

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

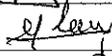
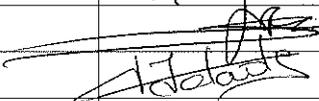
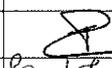
Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre 0	Pour 8
Date de convocation :	30/06/2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Estelle ARNAUD, Maire.

Objet : Vu le budget primitif principal voté par délibération n°23 du 24 mars 2025 ;
Considérant la décision modificative n°1 par délibération 43-2025 du 4 mai 2025 ;
Considérant la délibération 61-2025 autorisant la souscription de parts sociales pour 500€ ;
Il est nécessaire de transférer des crédits de l'opération 89 voirie sur le compte 271 pour 500€.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2152-89 : Voirie	500.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €			
D 271 : Titres immobilisés (droits de propriété)		500.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		500.00 €		
Total	500.00 €	500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires :

ARNAUD Estelle	
CAMUS Michel	
CHARDRONNET Luc	
JALADE Véronique	
KOLLER Pascale	
LEROY Pierre	
POINSONNET Bertrand	
PROUVE Alain	
SENNERY Pierre	

Certifié exécutoire par Estelle ARNAUD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

9/07/2025

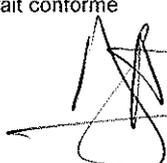
9/07/2025

A Puy Saint André, le 07/07/2025.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire




Luc CHARDRONNET
Secrétaire
